Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 42 (1913)

Heft: 4

Artikel: L'enseignement simultané-magistral [suite]

Autor: Magne, Ant.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1041339

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'enseignement simultané-magistral

(Suite.)

Le calcul écrit.

Le programme général prévoit pour cette branche le partage de chaque cours en deux sections, chacune étudiant l'une des séries du *Cours gradué de calcul.* Par-ci par-là, quelques leçons, quelques exercices récapitulatifs communs seront possibles. Mais il vaut mieux disposer son plan d'études de manière à faire alterner les préparations, et ne s'occuper à la fois que d'une section, ne fut-ce que pendant quelques minutes. Les corrections en classe seront également successives. Pour le calcul écrit comme pour le calcul oral, le maître devra être prudent et avisé dans le choix des procédés d'enseignement, suivant les occasions, suivant le degré d'avancement de ses élèves. Sous prétexte de simplifier, il ne faudra pas compliquer, ni embrouiller. Le programme est si chargé que pour le parcourir en entier, il s'agit de s'engager dans la bonne route et de ne pas s'attarder en chemin sans cause et sans véritable profit.

La géographie et l'instruction civique.

Les leçons seront communes aux deux cours lors des revisions de programme prévues par le programme général. Beaucoup recommandent l'étude simultanée des cantons suisses au cours supérieur et au cours moyen. Les professeurs de pédagogie, les maîtres qui vont donner une leçon... dans une conférence, ont établi des plans qui semblent parfaits. Mais ce que l'on fait une fois ou l'autre n'est pas le travail de chaque jour. Une semblable leçon modèle, c'est la nourriture améliorée du dimanche, ce n'est pas le pain noir de l'ordinaire quotidien. Tout bien considéré, il me semble qu'il faut réserver avant tout les leçons de géographie communes au cours supérieur et au cours moyen pour les matières énumérées dans le programme général du cours moyen sous la lettre C, c'est-à-dire pour l'étude élémentaire de la carte de la Suisse. Ces leçons serviront de récapitulation pour le cours supérieur.

Je ne crois pas que le cours moyen puisse étudier les cantons suisses en détail. L'étude un peu complète du district et

du canton et l'étude de la Suisse dans ses grandes lignes suffit. Il sera bon de voir le district et le canton en été, pendant le congé de l'après-midi du cours supérieur; on pourra alors, en hiver, donner les leçons communes sur la Suisse avant les récapitulations du printemps. J'en dirai autant de l'instruction civique; il sera bon d'étudier en été tout ce qui est particulier au cours moyen, afin de traiter dans des leçons communes les matières également communes. Elles sont assez étendues pour permettre de travailler très souvent avec les deux cours réunis. Je citerai ce qui a trait à la famille, à l'école, à la commune, à la paroisse, au district, au canton. Comme toujours, la matière à étudier comprendra les notions essentielles, à retenir par tous les élèves, et les détails complémentaires réservés aux élèves du cours supérieur.

Avantages des leçons communes.

Les leçons communes présentent des avantages nombreux et de natures diverses. Je signalerai ici seulement les avantages généraux. Si je voulais entrer dans les détails, je devrais passer encore une fois en revue toute la série des branches du programme, ce qui me conduirait trop loin.

Tout d'abord, le maître, l'institutrice qui ont pris l'habitude d'enseigner le plus possible d'après le mode simultané se trouvent en contact direct avec leurs élèves d'une manière plus suivie que les partisans des vieilles méthodes. Or, je n'ai pas à redire ici les heureux résultats de ce contact immédiat, presque continuel, au point du vue éducatif comme au point de vue instructif. La nécessité du contact immédiat entre le maître et ses élèves est un axiome pédagogique; cette vérité se passe de toute démonstration. On sait, du reste, que l'emploi exagéré des moniteurs produit les résultats les plus affligeants.

De plus, la surveillance de la classe entière est grandement facilitée par les leçons communes. Si j'enseigne aux trois cours réunis, j'ai nécessairement tout mon petit monde sous les yeux; si j'enseigne à deux cours à la fois, il m'est encore facile de jeter souvent un coup d'œil sur la division travaillant seule, ordinairement tranquille, du reste, car elle est presque toujours, dans ce cas, occupée à une tâche écrite. Les leçons deviendront plus variées, puisqu'elles embrasseront à la fois le simple et le moins simple; les grands s'intéresseront aux progrès de leurs cadets, ces derniers écouteront avec admiration les savantes réponses de leurs aînés, ils seront fiers des trouvailles de leurs grands frères, de

leurs grandes sœurs. De là naîtra l'intérêt soutenu et une saine émulation.

Ces constatations m'amènent à dire que les leçons communes sont éminemment favorables au maintien de la discipline à l'école, non de la discipline à la prussienne, mais de cette discipline agréable, qui vient du contact avec un maître aimé et respecté, d'une surveillance qu'on sent, mais qui ne pèse pas, enfin de l'intérêt de la leçon, qui fait oublier toute tentation d'espièglerie. Tout bon éducateur émaille ses leçons de bons conseils, de pensées chrétiennes, d'avertissements moraux, de remarques utiles. On voit sans peine que ces paroles, semées dans un champ plus large, porteront des fruits plus abondants. On dit que l'école est la continuation de l'éducation familiale. Or, l'éducation de la famille se fait presque toujours par des conseils, par des leçons, parfois par des punitions communes à tous les frères et sœurs. De même qu'il y a des exceptions dans la famille, dans tel ou tel cas particulier, de même nous aurons aussi à l'école nos exceptions : je les ai signalées plus haut. Comme dans la famille, elles découlent de l'âge des enfants et aussi des préceptes à leur inculquer.

Un autre avantage des leçons communes à plusieurs cours, et c'est l'un des plus importants, c'est de faire toucher du doigt aux élèves, si je puis m'exprimer ainsi, la différence entre l'essentiel, l'absolu nécessaire et le détail, entre le simple et le moins simple, entre l'ordinaire et le moins ordinaire, entre le commun et le plus beau. De là, j'arriverai souvent à constater chez le plus petit cette fière ambition de faire mieux que ses camarades, aussi bien que ses aînés. Je l'ai déjà dit : nous entendrons, par exemple, des élèves avancés du cours moyen nous faire des réponses meilleures que celles que nous aurons tirées des élèves plus arriérés du cours supérieur, nous recevrons d'eux des travaux écrits bien meilleurs parce qu'ils auront entendu davantage que ce qui leur aurait été dit dans une leçon séparée. L'inverse est aussi vrai. Les élèves peu doués, et malheureusement chacune de nos classes en compte dans chaque cours, pourront mieux s'assimiler, et s'assimiler parfaitement au moins les grands principes, les vérités principales, les notions qui sont absolument nécessaires à toute personne dans la vie pratique. Autrement dit, notre enseignement sera comme une table où il y aura de la nourriture pour tous, pour les estomacs délicats comme pour les robustes mangeurs qui peuvent, sans inconvénient, absorber une nourriture plus abondante et plus lourde. Il suffira d'exiger, même des élèves les moins intelligents,

au moins ce qui se fait à la tête de la division immédiatement inférieure.

Enfin, l'usage du mode simultané nous fait gagner du temps pendant la classe, beaucoup de temps même, mais à une condition, c'est que la leçon commune ait été soigneusement préparée.

Je touche ici au désavantage, le seul, je crois, des leçons communes : elles augmentent le travail du corps enseignant au point de vue des préparations. A ceci je répondrai qu'un maître consciencieux ne croit pas avoir fait tout son devoir quand il a donné, tant bien que mal, 25, 27 ou 30 heures de leçons par semaine. Il devra consacrer chaque jour une ou deux heures au moins pour la préparation des leçons.

Du reste, chacun de nous a pu constater qu'une classe bien préparée est à moitié faite, qu'elle procure beaucoup plus de satisfaction et qu'elle obtient des résultats bien meilleurs.

Si certains maîtres ne réussissent pas dans leurs essais de leçons communes, qu'ils laissent de côté toute fausse honte et s'adressent en toute confiance à un supérieur ou à un collègue qu'on leur indique comme ayant l'habitude, la pratique de l'enseignement simultané. Qu'ils fassent en sorte, même en changeant s'il le faut, une demi-journée de congé, d'assister à la classe d'un maître voisin. Il n'y a là rien d'humiliant : depuis quand doit-on rougir du désir de faire mieux ? Mais c'est surtout dans les conférences régionales que se fera l'apprentissage de l'enseignement au moyen des leçons communes.

Conclusions.

L'enseignement d'après le mode simultané-magistral, autrement dit le système des *leçons communes,* remédie à bien des inconvénients du partage de la classe en trois et même en quatre cours.

Les leçons communes bien préparées présentent plusieurs avantages de premier ordre qui doivent décider tous les maîtres, toutes les institutrices, à user le plus possible de cette méthode dans leur enseignement.

Il faut cependant se garder de toute exagération et faire un choix judicieux des matières du programme qui se prêtent à l'enseignement simultané.

Un maître qui n'est pas encore accoutumé à cette méthode ne réformera pas son enseignement du jour au lendemain : il introduira le mode simultané-magistral dans ses leçons peu à peu, en s'aidant des conseils de ses supérieurs et de ses collègues. Une réforme subite exposerait à des déboires et au découragement.

Toute leçon commune demande une préparation plus sérieuse qu'une leçon ordinaire. Le maître se souviendra que l'un de ses premiers devoirs est de préparer consciencieusement ses classes. Quelques journées de vacance d'été et d'automne peuvent être consacrées à une préparation éloignée dont on tirera le plus grand parti pendant la période plus pénible du semestre d'hiver.

Enfin, l'introduction de l'enseignement par la méthode des leçons communes exige la marche parallèle des programmes, c'est-à-dire l'enseignement à la même époque, aux trois cours, de matières semblables de difficultés différentes. Chaque maître consacrera donc tous ses soins à l'élaboration de son programme particulier, mois par mois, semaine par semaine.

Ant. MAGNE, *institutrice.*

ÉCHOS D'UNE CONFÉRENCE

Le 23 novembre, M. Risse, inspecteur, réunissait, au cercle catholique de Fribourg, le personnel enseignant des cercles du Mouret, de Farvagny et de Prez. Tous les membres, une demi-douzaine exceptés, avaient répondu à l'appel. Les malins diront peut être que dans cet empressement la curiosité avait bien sa part. Eh ! pourquoi pas ? Un inspecteur tout frais moulé est pour vous, comme pour nous, une série de points d'interrogation ? Non pas que nous ayons eu des suspicions à propos du choix fait par la Direction de l'Instruction publique : M. le Conseiller d'Etat Python connait ses hommes. Mais quand, dans une administration, un nouveau chef est appelé, ses subalternes sont tout yeux pour épier son premier geste. Nous pouvons dire, sans ambages que le premier geste de M. Risse nous a plu. C'est simplement et sans prétention que notre nouvel inspecteur a inauguré ses fonctions.

Après un cordial salut de bienvenue, M. Risse reporte nos pensées à M. Perriard qui, pour raison d'âge, a dû remettre à un autre un fardeau trop lourd pour ses épaules, mais qui n'en continuera pas moins à nous vouer toute sa sollicitude. A tous les maîtres, il garde une place dans son cœur. De notre côté, nous conserverons de celui qui fut, pendant vingt-cinq ans, notre inspecteur dévoué un affectueux souvenir. M. Risse aborde ensuite les tractanda de la conférence. Il faut adresser sans retard, à M. l'Inspecteur, la liste des élèves qui sont astreints au cours de perfectionnement avec les notes d'émancipation obtenues. Mettons en œuvre tous nos talents et notre savoir-faire afin de rendre ces cours intéressants et profitables. Sachons être énergiques au besoin. Ces cours seront divisés en deux sections, ainsi que le prévoit le programme. Vouons des soins particuliers aux élèves arriérés qui sont encore trop nombreux. Les leçons supplémentaires seront données parallèlement au